
**Arrêté ministériel portant renouvellement de l'agrération
de l'asbl «Concertation Permanente des Employeurs des
Arts de la Scène en Communauté française» en qualité
d'organisation représentative d'utilisateurs**

A.M. 09-03-2017

M.B. 28-04-2017

Par arrêté ministériel du 9 mars 2017, l'agrération de l'asbl «Concertation Permanente des Employeurs des Arts de la Scène en Communauté française» (en abrégé C.O.N.P.É.A.S.), enregistrée sous le numéro d'entreprise 477.704.016, en tant qu'organisation représentative d'utilisateurs est renouvelée pour une durée de cinq ans à dater de la notification de l'arrêté.